

Rupt-en-Woëvre

Plan Local d'Urbanisme

Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération en
date du 22/02/2016
Approuvant la modification simplifiée n°1
du Plan Local de RUPT-EN-WOEVRE

Cachet de la Mairie et
signature du Maire



M.T. Projets

9 Rue du Château Mouzin

51420 Cernay-les-Reims

www.mt-projets.com

L'article L.123-1-5

Extrait de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme :

« Le règlement fixe, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés à l'article L. 121-1, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire, délimitent les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger et définissent, en fonction des circonstances locales, les règles concernant l'implantation des constructions.

A ce titre, le règlement peut :

[...] 7° Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ;

Les éléments de patrimoine bâti remarquables à préserver sont représentés sur le document graphique du PLU par un symbole et sont identifiés par numéro repris dans les fiches ci-dessous.

Les éléments bâtis repérés au titre du patrimoine d'intérêt local sont soumis aux règles suivantes :

- Tous les travaux effectués sur un bâtiment ou ensemble de bâtiments repérés doivent être conçus en évitant toute dénaturation des caractéristiques liées à leur intérêt
- En application de l'article R.421-28 du Code de l'Urbanisme, la démolition totale ou partielle d'un bâtiment ou ensemble de bâtiments repéré doit faire l'objet d'une autorisation préalable.
- En application de l'article R.421-23 du Code de l'Urbanisme, les travaux ayant pour effet de modifier ou supprimer un élément repéré sont soumis à déclaration préalable.

Les éléments répertoriés

La commune a recensé divers éléments des constructions ou de petit patrimoine.

Deux types de prescriptions sont applicables :

Type 1 : Zone de nature à préserver mais pouvant recevoir des équipements liés à la nature, au sport ou à toutes autres activités ludiques intégrant la préservation du site.

Type 2 : Bâtisse à préserver dans sa volumétrie d'origine. Toute extension à venir sera limitée et ne devra pas remettre en cause l'équilibre architectural du bâtiment et son aspect originel.

Le dossier présente :

1/ Le patrimoine bâti remarquable

2/ Le « petit patrimoine »

Tableau des éléments répertoriés du patrimoine bâti remarquable

Parcelle	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
N°1 C 569	Logement Mairie	Entourage pierre des ouvertures	Type 2
N°2 C 456	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2
N°3 C 496	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2
N°4 C 500	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2
N°5 C 538	Maison de village	Inscriptions gravées	Type 2
N°6 C 541	Maison de village	Façade en pierre et entourage bois des ouvertures	Type 2
N°7 C 545	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2
N°8 C 549	Maison de village	Entourage pierre et briques des ouvertures	Type 2
N°9 C 561	Maison de village	Entourage pierre et briques des ouvertures	Type 2
N°10 C 562	Maison de village	bandeau en bois gravé	Type 2
N°11 C 567	Maison de village	façade en pierre et entourage pierre des ouvertures	Type 2
N°12 C 571	Maison de village	Elément en pierre intégré à la façade	Type 2
N°13 C 577	Maison de village	Elément en pierre intégré à la façade	Type 2
N°14 C 580	Elément indépendant d'une maison de village	Moulin remarquable	Type 2
N°15 C 582	Maison de village	Linteau en bois et en pierre des ouvertures	Type 2
N°16 C 584	Maison de village	Entourage bois et pierre des ouvertures	Type 2
N°17 C 586	Maison de village	Entourage brique des ouvertures	Type 2
N°18 C 1541	Maison de village	entourage pierre des ouvertures et gravure intégrée à la façade	Type 2
N°19 C 591	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2
N°20 C 605	Maison de village	Elément en pierre intégré à la construction	Type 2
N°21 C 612	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2
N°22 C 1531	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2
N°23 C 1542	Maison de village	Gravure en pierre intégrée à la construction	Type 2
N°24 C 1460	Maison de village	Façade ornementée	Type 2
N°25 C 493	Maison de village	Elément en pierre et entourage brique et pierre des ouvertures	Type 2
N°26 C 569	Mairie	Entourage pierre des ouvertures	Type 2
N°27 C 576	horloge église	Elément patrimonial	Type 2
N°28 RD 21: PR38	Calvaire	Elément patrimonial	Type 2
N°29 ZA 12	Calvaire	Elément patrimonial	Type 2
N°30 RD 21: PR36.7	Calvaire	Elément patrimonial	Type 2

patrimoine bâti remarquable

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
1	C 569	Logement mairie	Entourage pierre des ouvertures	Type 2



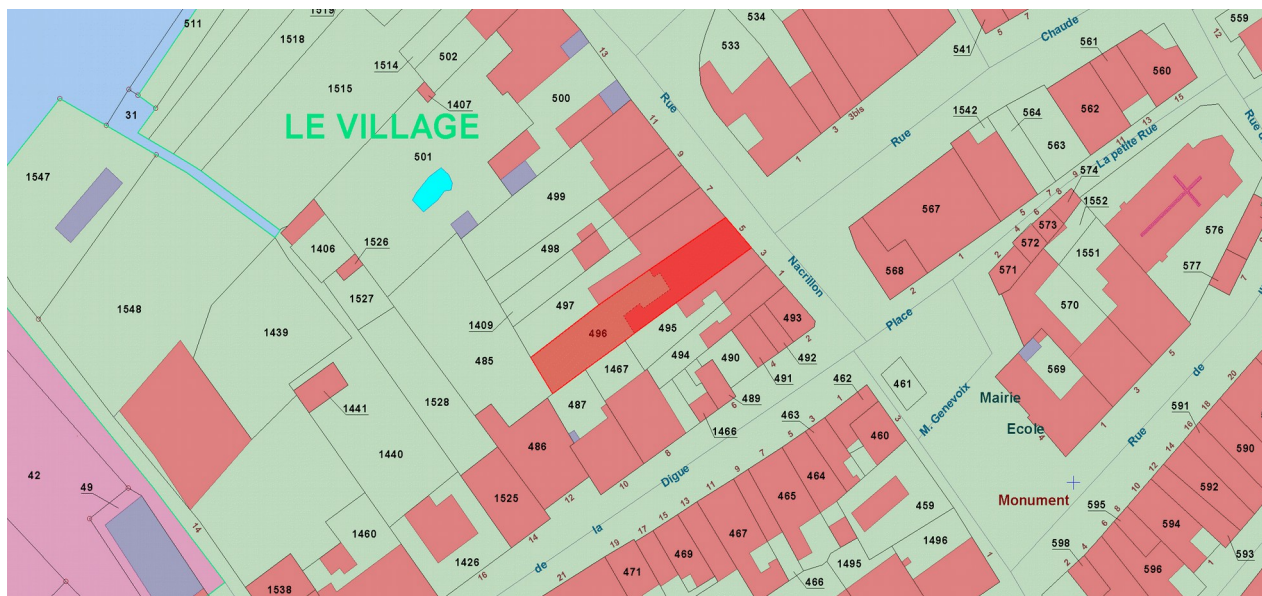
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
2	C 456	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2



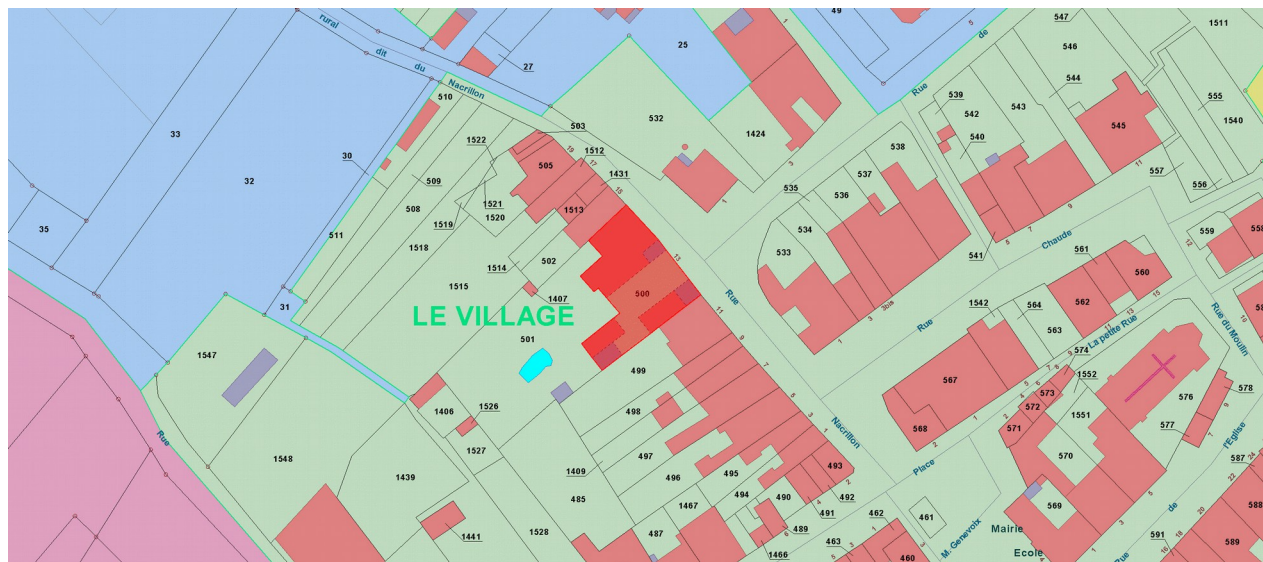
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
3	C 496	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2



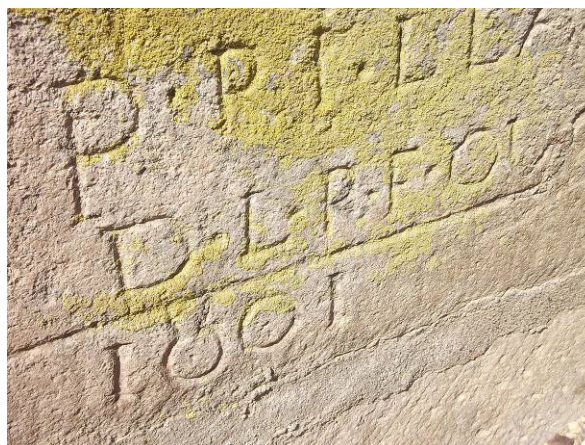
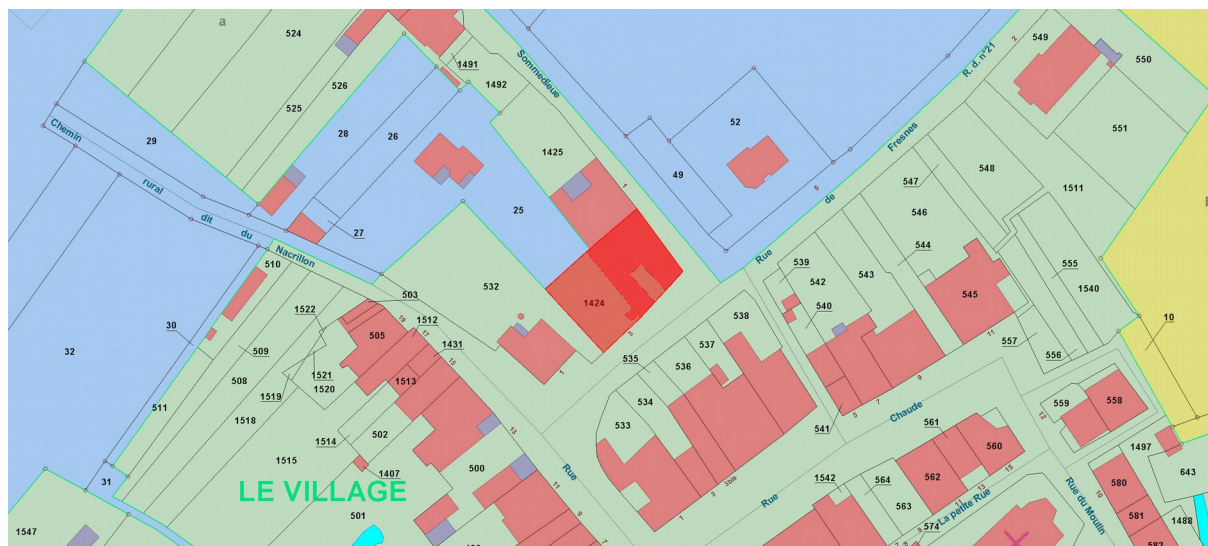
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
4	C 500	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2



Eléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
5	C 1424	Maison de village	Inscriptions gravées	Type 2



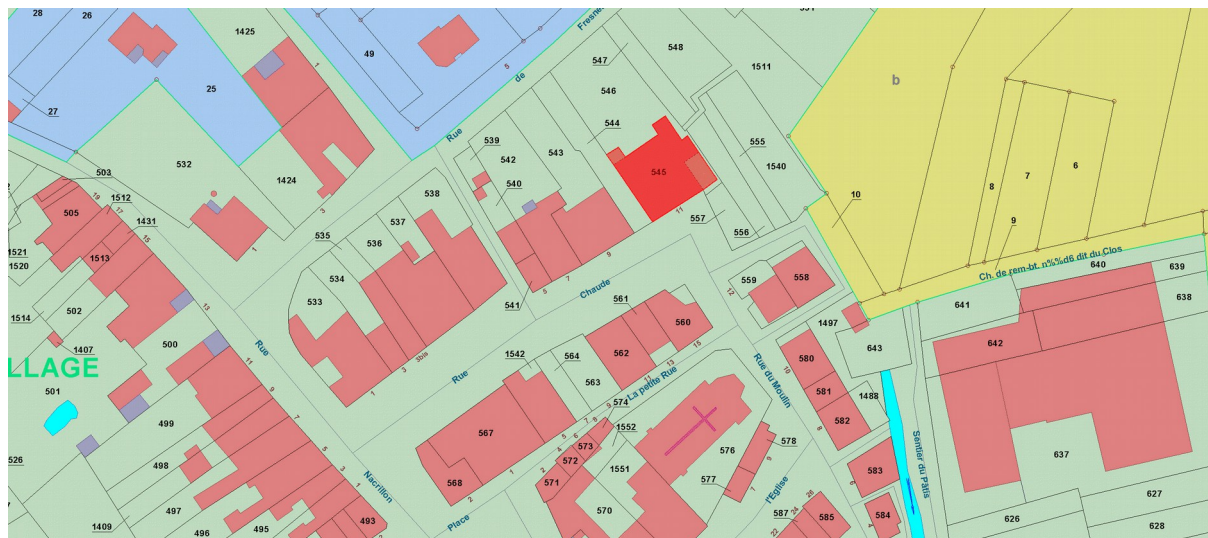
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
6	C 541	Maison de village	Façades en pierre et entourage bois des ouvertures	Type 2



Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
7	C 545	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2



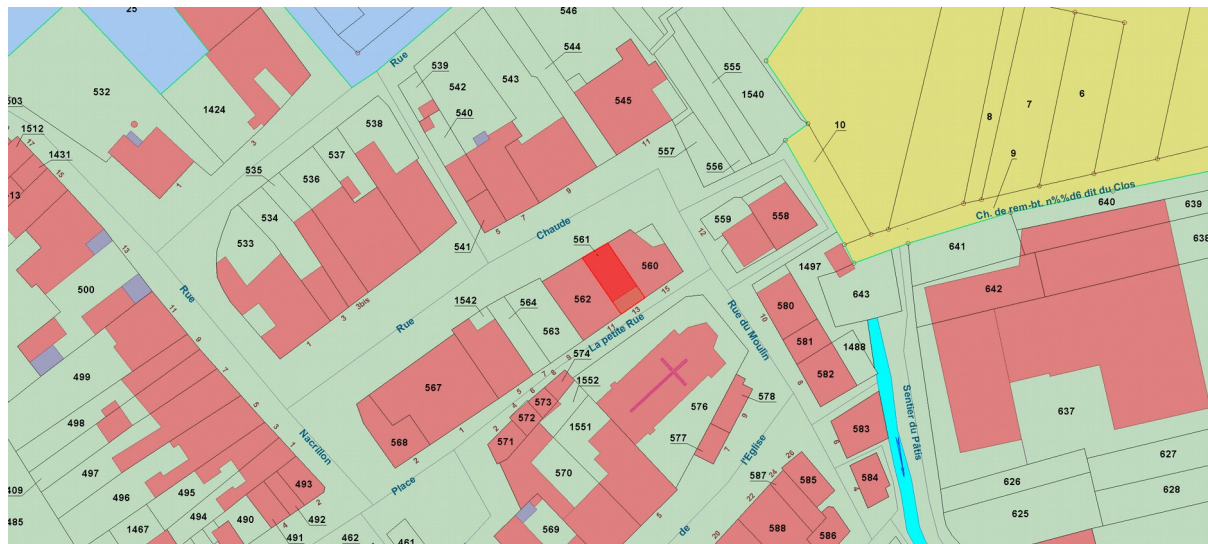
Eléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
8	C 549	Maison de village	Entourage pierre et brique des ouvertures	Type 2



Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
9	C 561	Maison de village	Entourage pierre et brique des ouvertures	Type 2



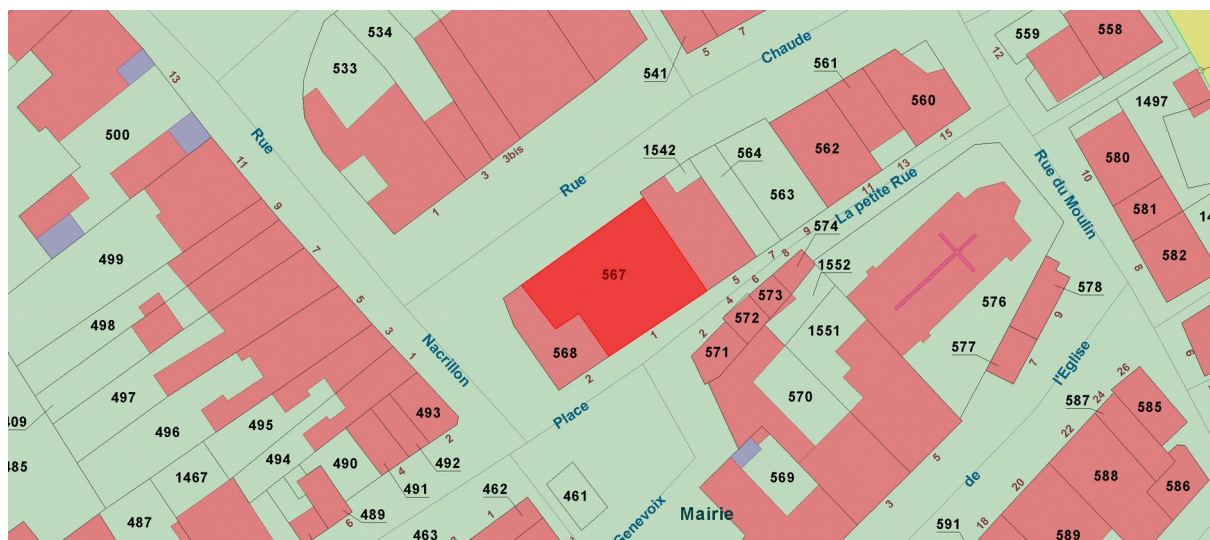
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
10	C 562	Maison de village	Bandeau en bois gravé	Type 2



Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
11	C 567	Maison de village	Façades en pierre et entourage pierre des ouvertures	Type 2



Eléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
12	C 571	Maison de village	Eléments en pierre intégrés à la façade	Type 2



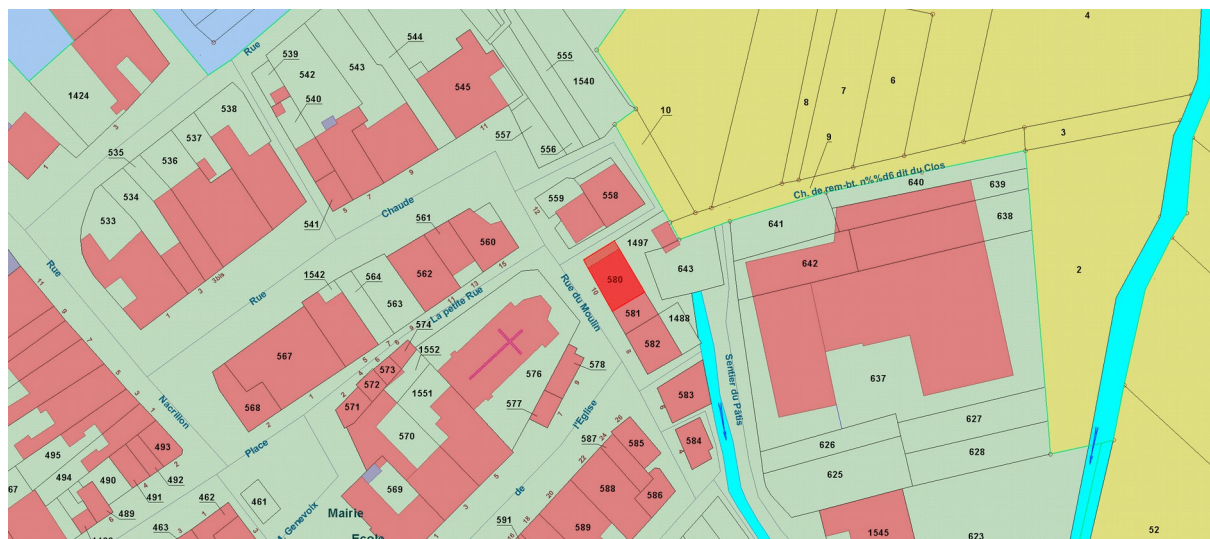
Eléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
13	C 577	Maison de village	Élément en pierre intégré à la façade	Type 2



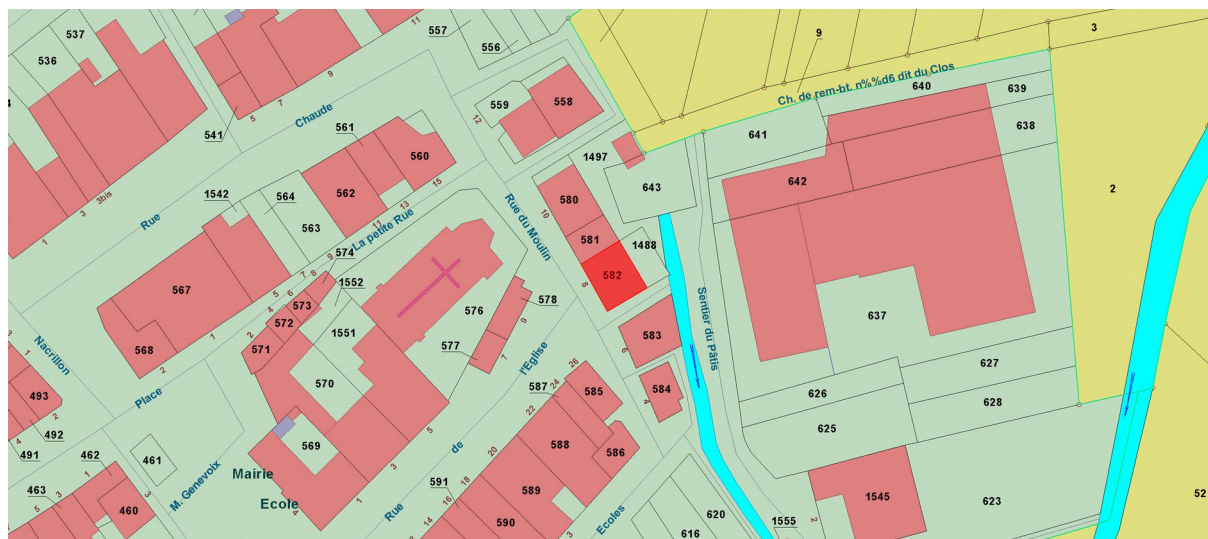
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
14	C 580	Élément indépendant d'une maison de village	Moulin remarquable	Type 2



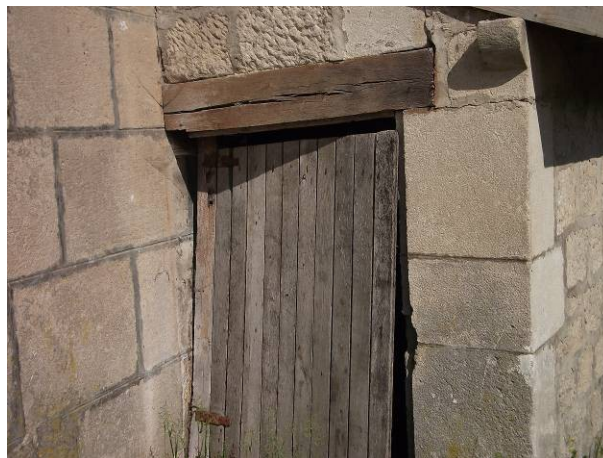
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
15	C 582	Maison de village	Linteau en bois et en pierre des ouvertures	Type 2



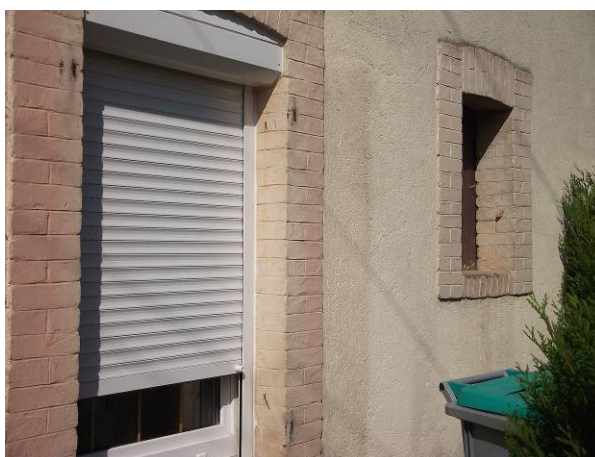
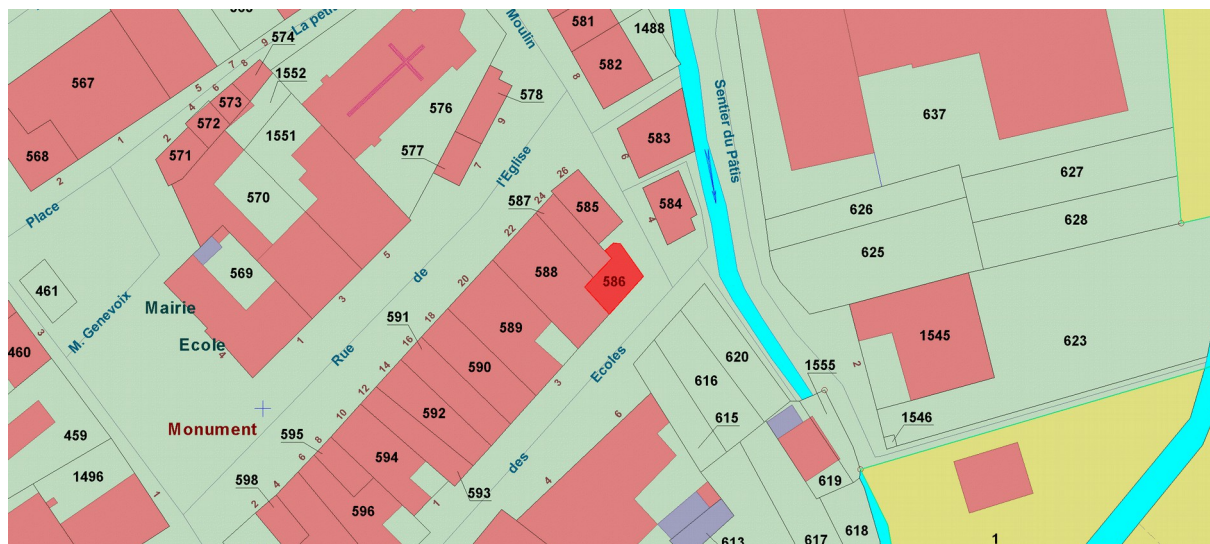
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
16	C 584	Maison de village	Entourage bois et pierre des ouvertures	Type 2



Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
17	C 586	Maison de village	Entourage brique des ouvertures	Type 2



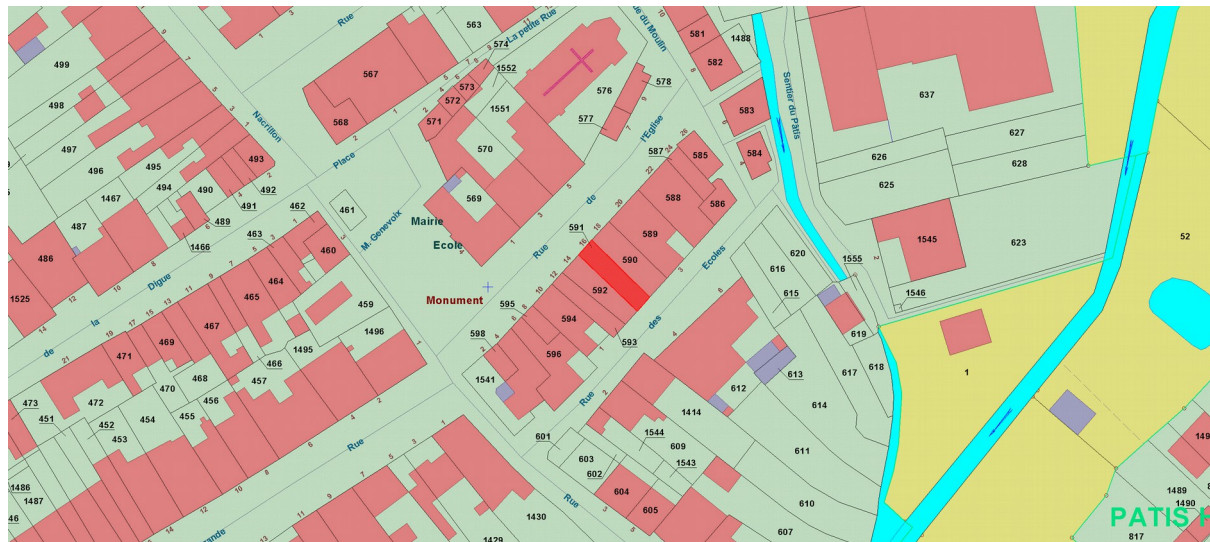
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
18	C 1541	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures et gravure intégrée à la façade	Type 2



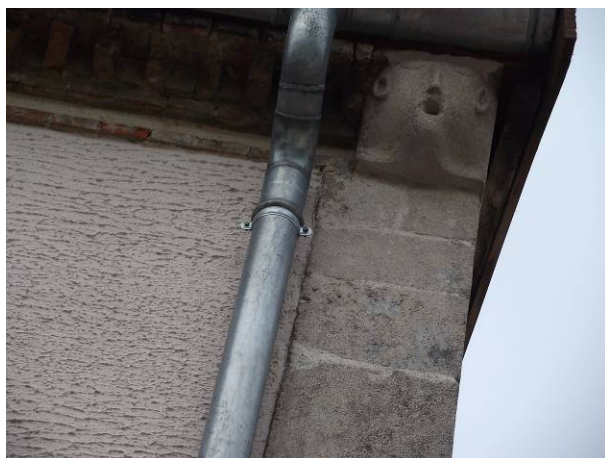
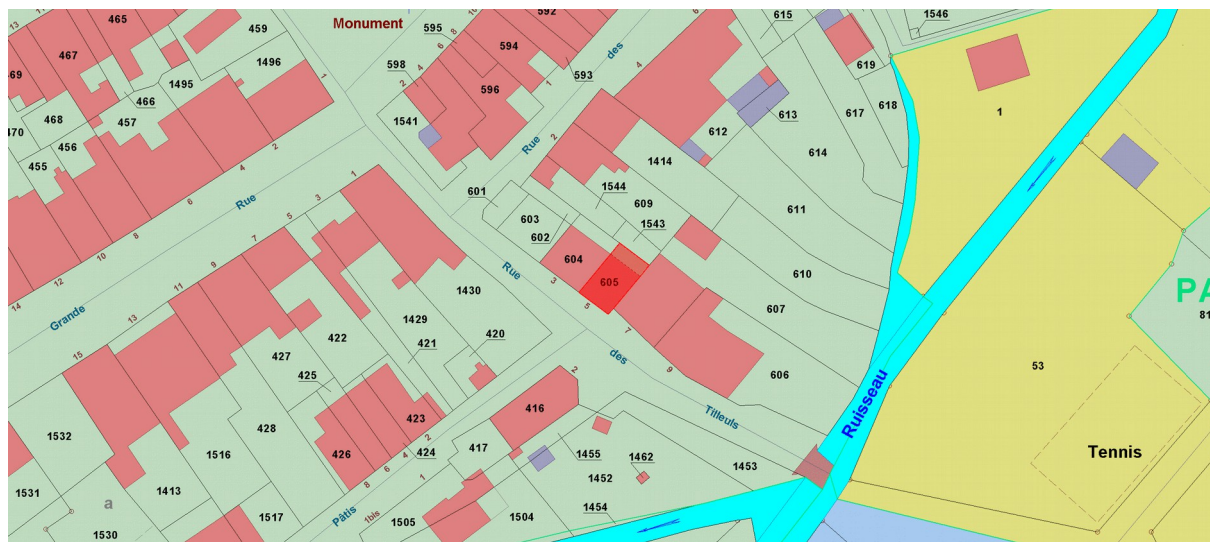
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
19	C 591	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2



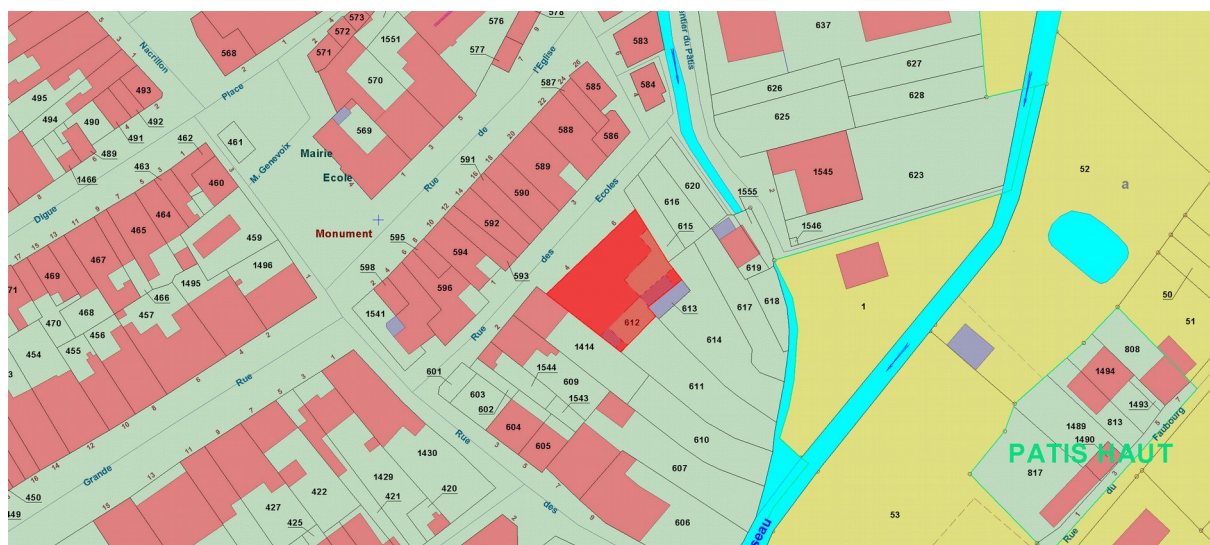
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
20	C 605	Maison de village	Eléments en pierre intégrés à la construction	Type 2



Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
21	C 612	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2



Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
22	C 1531	Maison de village	Entourage pierre des ouvertures	Type 2



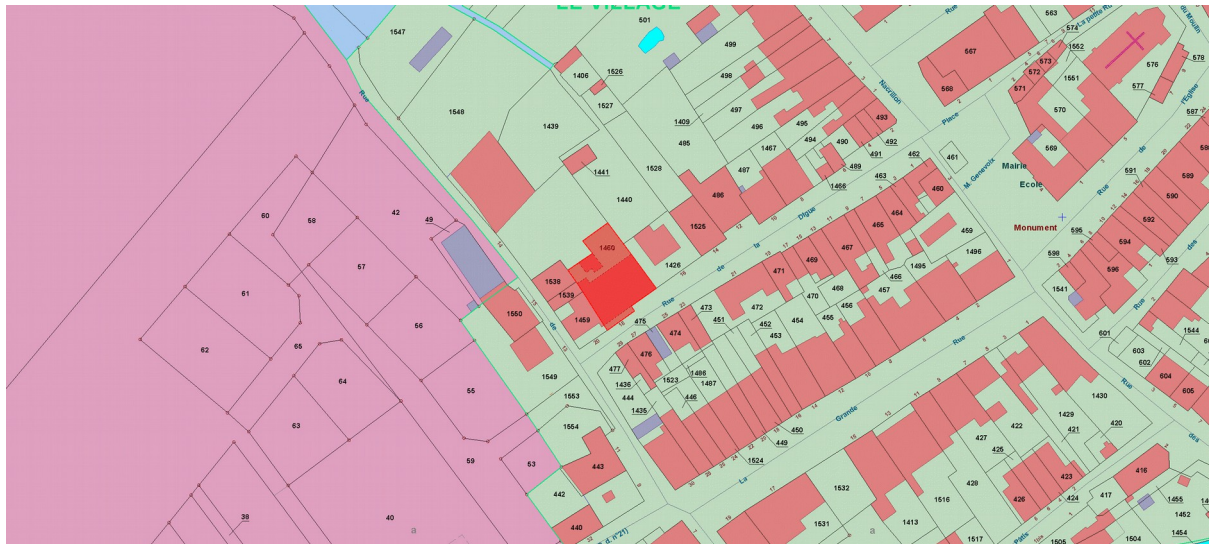
Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
23	C 1542	Maison de village	Gravure en pierre intégrée à la construction	Type 2



Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
24	C 1460	Maison de village	Façade ornementée	Type 2



Eléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
25	C 493	Maison de village	Eléments en pierre et entourage brique et pierre des ouvertures	Type 2



Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
26	C 569	Mairie	Entourage pierre des ouvertures	Type 2



Eléments de « petit patrimoine »

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
27	C 576	Horloge de l'Eglise	Elément patrimonial	Type 2



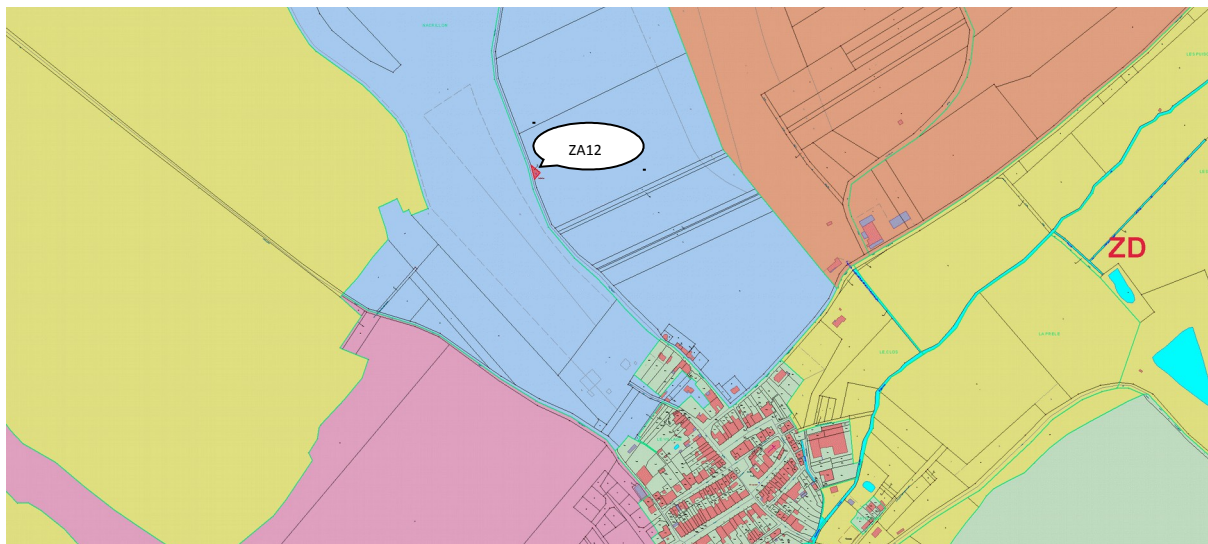
Eléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
28	Route Départementale 21 : PR 38	Calvaire	Elément patrimonial	Type 2



Eléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
29	ZA 12	Calvaire	Elément patrimonial	Type 2



Éléments répertoriés au titre de l'article L.123-1-5

N°	Parcelle(s) cadastrales	Désignation	Intérêt	Prescriptions applicables
30	Route Départementale PR 36.7	Calvaire	Élément patrimonial	Type 2

